



COMITÉ ASSURER LA GESTION DES EAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 JUIN 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Présences :
- Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale et vice-présidente du Comité
M^c François Bélisle, conseiller municipal et président du Comité (départ : 16 h 30)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (15 h 07 à 16 h 13)
M. Dominique Martel, citoyen
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale (départ : 16 h 28)
- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (15 h 30 à 16 h 05)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (14 h 33 à 15 h 30)
M. Edwar Cordon, ingénieur (arrivée : 15 h 13)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire (14 h 33 à 16 h 05)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (arrivée : 14 h 33)
M. Jean-François Houde, directeur – Approvisionnement (15 h 06 à 15 h 57)
M^c Alex Hamelin, directeur par intérim – Services juridiques (15 h 13 à 16 h 43)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification (arrivée : 15 h 13)
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (arrivée : 15 h 13)
M. Frédéric Maurais, chef de division – Bureau de projets et des actifs (arrivée : 15 h 13)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (14 h 38 à 16 h 05)
M^c Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement (arrivée : 14 h 33)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général associé
- Absence : M. Simon Boudreau, citoyen

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M^e François Bélisle, président du Comité, à 14 h 37. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. M^e Bélisle annonce qu'il devra quitter la réunion à 16 h 30.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

M^e François Bélisle demande si les membres du Comité consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022

M^e François Bélisle s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 10 mai 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Rampes de mise à l'eau

Mme Sophie Desfossés présente le rapport réalisé en 2018 concernant les rampes de mise à l'eau. Elle explique la méthodologie utilisée, énonce la localisation des différentes rampes de mise à l'eau et brosse un portrait sommaire des études réalisées à l'été 2018, dont un bilan de la fréquentation qui indique que le relais portuaire et les rampes Kruger sont les deux endroits les plus fréquentés. Mme Desfossés résume ensuite l'étude technique réalisée avec Génicité qui a conclu que des investissements d'environ 310 000 \$ étaient nécessaires pour la mise à niveau des infrastructures (montant actualisé en 2022 à 700 000 \$). Un consultant a aussi effectué une analyse des équipements nautiques de la Ville et a notamment conclu que des quais étaient en fin de vie utile et que les emplacements des rampes étaient parfois inadéquats et mal adaptés. Le consultant recommandait alors de faire l'achat de quais, de rampes et d'accessoires mieux conçus, durables et adaptés à chacun des emplacements (coût de 174 000 \$). C'est pourquoi le comité formé en 2018 avait fait les recommandations suivantes : maintien des sites existants et aménagements sécuritaires, construction de nouvelles rampes sur le site du Sanctuaire pour fermer le relais portuaire et acquisition d'un terrain à des fins de stationnement pour la descente Fusey.

M. Pascal Brodeur informe les membres du Comité qu'un comité de travail a été formé en 2022, comité qui s'est penché sur les projets 2022 et 2023 et arrive à la conclusion que les montants inscrits au PTI (550 000 \$) sont insuffisants. Il manque en effet 150 000 \$ pour réaliser les projets prévus en 2023. M. Patrice Gingras présente quant à lui les propositions du comité de travail : aménagement d'une descente à pied à partir de la rue des Berges, meilleure communication et uniformisation de l'affichage, usage du site Fusey pour les embarcations sans remorque, espace pour la pêche au site Fusey, installation des quais sur les rampes existantes et report du projet de réfection des rampes des sites Antoine-Gauthier et relais portuaire, inspection des rampes non réparées et réalisation d'une étude afin de définir des sites potentiels pour donner accès à la rivière Saint-Maurice. M. Gingras présente ensuite l'affichage qui pourrait être installé au site Fusey, sur la rue des Berges et au parc Robert-Bourassa.

M. Gingras et Mme Desfossés discutent avec les membres du Comité et les personnes invitées au sujet de l'affichage, des rampes de mise à l'eau du parc Antoine-Gauthier et du relais portuaire et de la sous-utilisation de la rampe du parc Laviolette. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme être surprise du choix de la rue des Berges et est en désaccord avec cette proposition. Elle affirme qu'il s'agit d'une petite rue en cul-de-sac et que les résidentes et résidents sont dérangés par la circulation. Elle demande qu'une interdiction de stationnement soit mise en place sur un des deux côtés de cette rue afin de limiter le nombre de personnes qui utilisent ce point de mise à l'eau et qui détruisent le boisé en passant n'importe où. M. Gingras répond que c'est la raison pour laquelle un endroit sera balisé afin que toutes les personnes qui se rendent à la rivière empruntent le même sentier aménagé. Mme Alberne-Lahaie réplique que ce qui est demandé, ce n'est pas d'ouvrir un accès à l'eau dans un quartier résidentiel, mais de poser des gestes pour limiter la surutilisation de ce site. M. Gingras ajoute qu'une interdiction de stationnement créera un précédent dans d'autres secteurs achalandés de la Ville comme le parc des Terrasses du fleuve, le parc Châteaudun, le boisé des Estacades, etc. M. Pierre Montreuil mentionne que la résistance des résidentes et résidents de la rue des Berges ressemble à la résistance au changement lors de la création du parc linéaire des Coteaux. Mme Alberne-Lahaie répond que les résidentes et résidents de la rue des Berges n'ont pas à payer pour le manque de vision de la Ville relative à l'accès à la rivière. Mme Sophie Desfossés donne l'exemple du boulevard des Estacades où des solutions ont été trouvées afin de donner un accès à la population tout en respectant la quiétude des résidentes et résidents du secteur. Mme Alberne-Lahaie persiste et affirme que cette proposition ne convient pas du tout. M. Gingras propose alors de ne faire aucun aménagement en 2023 sur la rue des Berges, de traiter le sujet en comité et de réaliser une étude visant à définir d'autres sites potentiels d'accès à la rivière Saint-Maurice.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec les propositions du comité de travail pour 2023 sauf celle concernant l'aménagement d'une descente à pied à partir de la rue des Berges. Approuvé à l'unanimité.

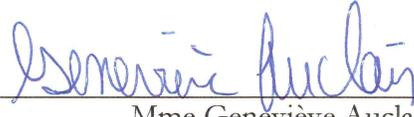
[...]

Levée de la réunion

Il est 17 h 06 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M^c François Bélisle
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Geneviève Auclair
Vice-présidente du Comité et conseillère
municipale



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités